

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0202 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS DANS LE DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE »	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0202-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès (CC ACVI), situé entre la Méditerranée et le massif des Pyrénées, se distingue par une grande diversité écologique faisant de sa protection un enjeu majeur. De nombreux sites remarquables et protégés sont présents sur le territoire dont deux réserves intégrales (marine et forestière). Consciente des enjeux locaux de biodiversité et des pressions multiples qui s'exercent sur elle, la CC ACVI a pris en charge l'animation de deux sites Natura 2000 du territoire.

Dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territorial**, la CC ACVI, au travers de la fiche action n°29 « Mise en œuvre d'un programme de préservation de la biodiversité », a choisi de s'inscrire dans la démarche « **Territoires Engagés pour la Nature** », reconnaissant la pertinence de cet engagement pour renforcer ses actions en faveur de la biodiversité.

« Territoires Engagés pour la Nature » est un programme national visant à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

Ce programme est déployé en Occitanie par un collectif régional composé de l'État représenté par la DREAL Occitanie, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée et Corse et de la Région Occitanie.

Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) propose aux collectivités de placer la biodiversité au centre de leurs politiques publiques. En s'engageant à mettre en œuvre un plan d'actions dans un délai de 3 ans, les collectivités agissent concrètement dans leur territoire pour préserver la biodiversité, en cohérence avec les stratégies nationale et régionale de la biodiversité.

Un comité de sélection, après examen et validation du dossier, attribue la reconnaissance de « Territoires Engagés pour la nature », attestant de la qualité et de la cohérence des actions proposées.

Les projets présentés pour la candidature TEN sont les suivants :

- Action N°1 : Formation des agents à la préservation de la biodiversité
- Action N°2 : Semaine de la biodiversité : évènement à destination des scolaires
- Action N°3 : Dunes urbaines : préserver la biodiversité dunaire en réhabilitant des dunes.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'engager la collectivité dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature », d'autoriser le Président à répondre à la candidature, et à mandater le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Engage la Communauté de Communes Albères Côte Vermeilles Illibérès dans la démarche « Territoires Engagés pour la Nature »,

Autorise Monsieur le Président à répondre à la candidature « Territoires Engagés pour la Nature », en s'engageant à démarrer la mise œuvre des trois actions dans un délai de trois ans.

Mandate Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.